

DEPARTEMENT
DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
D'ALES

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration Claudine BENOIT, Angela LAVIE a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Céline GROSY a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Marc MATHIEU

Date de convocation des élus : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 23 novembre 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 7

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2023 - 100. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES – PROMOTION INTERNE 2023 – ATTACHE (A) ET ANIMATEUR (B) TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Vu le Code Général de la Fonction publique

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Deux dossiers de promotion interne d'agents communaux ayant été présentés auprès du CDG, il convient de créer les postes correspondant au cas où les agents seraient inscrits sur les listes d'aptitude publiées auprès du CDG30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

CREE un poste correspondant au grade d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs à compter du 01/12/2023

CREE un poste correspondant au grade d'animateur territorial à temps complet au tableau des effectifs à compter du 01/12/2023

PRECISE que si les agents s'avéraient inscrits sur les listes d'aptitude, les crédits seront ouverts au BP 2023

Le Secrétaire de séance,
Marc MATHIEU

Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :

de la transmission en Préfecture le : 01 DEC. 2023

et l'affichage le : 01 DEC. 2023

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif des Pyrénées ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20231129-20231129_100-DE
Reçu le 01/12/2023